

Le contrôle des auto-entrepreneurs et la lutte contre le travail illégal

Durée :

1 jour

Nombre de participants :

12 à 15 personnes

Déploiement :

Marcy l'Etoile ou CIF de
l'INTEFP

**Provenance des
intervenants :**

Réseau de formateurs
interinstitutionnel de
l'INTEFP

Coût de la formation :

130€ par jour et par
stagiaire
*sauf agents du ministère
du travail*

Concepteurs :



direction générale de la compétitivité
de l'industrie et des services



Diffuseur :



Objectifs

A l'issue de cette journée, les participants seront en capacité de détecter et de contrôler les situations susceptibles de présenter un recours abusif au régime de l'auto-entrepreneur.

Contenu

Cette formation vous permet :

D'améliorer votre connaissance :

- du contexte historique et politique, et de ce qui fait l'attractivité de ce régime ;
- de la réglementation relative au régime de l'auto-entrepreneur (AE), ses éléments novateurs, son intérêt et ses limites ;
- des règles encadrant l'accès à ce régime et son maintien dans celui-ci.

D'améliorer votre compétence :

- pour identifier les situations de fraudes en lien avec le travail illégal, les méthodes et moyens à mettre en œuvre pour les détecter et les sanctionner ;
- pour actionner les nécessaires articulations entre les administrations et organismes impliqués, afin de conduire des investigations adéquates permettant d'analyser ces situations ;
- pour contribuer, à partir de vos pouvoirs propres, à la mise en œuvre des suites judiciaires ou administratives appropriées (procès-verbal, procédure de recouvrement des dettes fiscales et sociales, régularisations de salaire, etc.).

Documents remis à l'issue du stage :

- un accès en ligne aux ressources pédagogiques via une plateforme internet compatible avec tout système d'exploitation ;
- une attestation de fin de formation.

Formation destinée à être déployée en interne : Non

Public visé : Dans le cadre de votre activité, vous êtes amené à rencontrer de façon régulière ou incidente des situations de travail illégal en lien avec le recours au régime de l'auto-entrepreneur.

Formation accessible à tout agent issu de l'ensemble des organismes de protection sociale y compris des régimes spéciaux, des administrations ou organismes membres du CODAF.

Prérequis : Connaissances de base du travail illégal.

Inscription : la fiche d'inscription en annexe page 46 du catalogue.

Contact : yann-gael.jaffre@travail.gouv.fr